

RAPPEL aux étudiants de la faculté



Nous informons les étudiants ayant effectué un stage en entreprise (A.U 2024/2025), que le dernier délai pour le dépôt de dossiers d'indemnisation est fixé pour le **Lundi 01 Décembre 2025**.

Après cette date, aucun dossier ne sera régularisé.

Dossiers à fournir :

- * **L'attestation de stage** (04 exemplaires : Originale + 03 copies) délivrée par le département, signée conjointement par l'entreprise d'accueil et le chef de département.
- * **La convention de stage** (Originale + 02 copies ou à défaut 03 copies) signée conjointement par l'université et l'entreprise d'accueil.
- * **Un chèque barré** (N° de compte CCP).
- * **Page de garde du mémoire ou de rapport de stage** portant cachet du département.
- * **Attestation** justifiant que le stage effectué fait partie intégrante du projet de fin d'Etudes ou de cycle, signée conjointement par l'enseignant encadrant et le chef de département.
- * **La demande d'accueil en stage** signée par le chef de département et portant l'accord de l'entreprise d'accueil.

Comptant sur votre compréhension.